



rejets viciés d'une vmc double flux

Par **NVL 3**, le **06/07/2025 à 14:25**

Bonjour, Dans une copropriété de 1967 de 5 appartements un des copropriétaires a installé une Vmc d f et a utilisé une gaine d'aération existante avec l'accord de l'AG pour évacuer ses rejets viciés et humides sur le toit à côté de l'ouverture de la gaine d'aération naturelle de l'appartement mitoyen.

Quelle distance doit être respectée entre les deux ouvertures pour éviter les nuisances dans l'appartement mitoyen? merci.

Par **yapasdequoi**, le **06/07/2025 à 15:10**

Bonjour,

Et pourquoi donc l'AG a-t-elle voté cette autorisation qui met en péril l'aération de tout l'immeuble ?